

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le vingt-troisième (23e) jour de janvier 2019, à 17 h 10 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Monsieur Marco Périgny, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absentes : Madame Carole Hubert Ruel et Madame Diane Jacob conseillères.

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Il est constaté que les avis ont été transmis à tous les membres du conseil présents.

Ce conseil formant quorum.

02 Adoption de l'ordre du jour

2019-01-13

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Résolution opposition à l'enregistrement des armes à feu
- 04 Questions
- 05 Levée de la séance

- Adoptée –

03 Résolution opposition à l'enregistrement des armes à feu

2019-01-14

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes

importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : M. Marco Périgny

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE le Conseil souhaite le décret d'un moratoire en attendant l'abolition de la loi actuelle.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Mékinac et à toutes ses municipalités.

- Adoptée -

04 Questions

Aucune question

05 Levée de la séance

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu de lever la séance à 17 h 30.

— Adoptée —

2019-01-15